N° 92 • Juillet 2014

le Bulletin

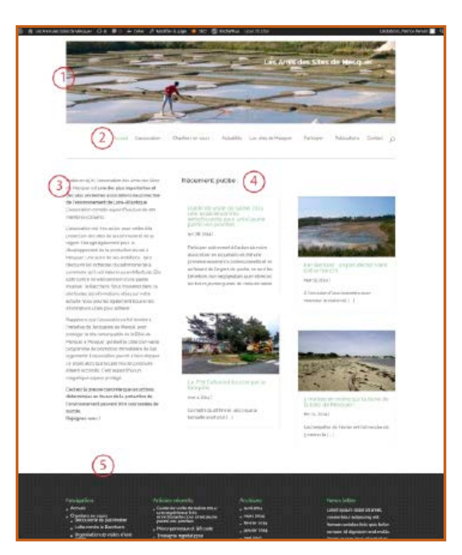
DES AMIS DES SITES DE LA RÉGION DE MESQUER

Vie associative

Le nouveau site internet de votre association : www.amisdessites.fr

Quand ce bulletin vous parviendra, notre nouveau site aura été mis en ligne sur le web. L'ancien site n'a pas démérité, mais il ne possédait pas toutes les possibilités que celui-ci nous offre. Elles nous permettront de mieux communiquer avec vous.

La page d'accueil change radicalement. En tête, une bannière animée permet de découvrir par le biais d'un diaporama, de beaux sites de Mesquer **(1)**.
Dessous une barre de menu donne accès aux informations contenues dans le site **(2)**.
Un texte permet de nous présenter brièvement **(3)**.
Il est côtoyé par 4 encadrés qui contiennent les débuts des derniers articles publiés sur le site **(4)**.
Le pied de page permet de visualiser les principales rubriques du site **(5)**.



Des fonctionnalités nouvelles comme notre lettre électronique



Une des nouvelles fonctionnalités que permet ce site est l'envoi de lettres électroniques. Vous receviez jusqu'à une date récente, des e-mails vous invitant à aller sur le site internet pour voir un nouvel article, désormais tous ceux dont nous avons l'adresse émail recevront une lettre informative dès que l'actualité le justifiera. Ceci nous permettra à la fois de vous tenir plus régulièrement informer et également de diminuer nos coûts de communication. Vous comprenez pourquoi **il est très important de nous communiquer votre adresse email.** Avec cette fonctionnalité, nous aurons également la possibilité de connaître notre taux de lecture, ce qui nous permettra de bien savoir les sujets qui vous intéressent.
Le site est aussi doté d'une **rubrique événements** qui vous permet de connaître les prochaines manifestations que nous organisons au menu : **Participer > événements.** Ainsi, vous avez la possibilité de vous inscrire à la prochaine coupe de Baccharis.

La possibilité d'adhérer et de payer son adhésion en ligne

Désormais, nous sommes habitués à utiliser internet pour faire nos achats et remplir des dossiers administratifs comme les impôts. Votre association se devait donc de vous permettre de payer votre adhésion par internet. Cela sera bientôt possible.
Une nouvelle rubrique me semble particulièrement intéressante, c'est la Rubrique : **Participer > être bénévole.** Elle vous permettra de savoir tout ce que vous pouvez faire pour votre association que vous disposiez de beaucoup ou de très peu de temps. Nous comptons sur vous !

Patrice PERVEZ



Directeur de la Publication : Patrice PERVEZ
Secrétaire de rédaction : Colette Mousset
Rédacteurs : T. Evette, J.-P. Gouret, Jocelyne Le Borgne, P. Pervez, E. Robinne & H. Tracou

Scruter l'avenir

Forte de ses nombreux adhérents très fidèles et des nouveaux qui la rejoignent chaque année, notre association dont les multiples actions depuis sa fondation, se sont avérées pertinentes, bénéficie de la reconnaissance et de l'estime de la plupart des élus et des responsables administratifs.

La municipalité de Mesquer affiche des objectifs voisins des nôtres : réhabilitation d'une saline au Rostu avec l'installation réussie d'un nouveau paludier, poursuite des programmes Natura 2000 qui débouchent sur la réelle perspective de la restauration des marais de Ker Bernard pour laquelle nous militons depuis 13 ans.
Faudrait-il conclure à la mission accomplie, nous reposer sur des lauriers et nous satisfaire de gérer un existant satisfaisant ? La sagesse recommande de scruter l'avenir car la situation présente n'est pas forcément stable.

Plusieurs thèmes de réflexion viennent en appui au travail du Conseil d'Administration

La carte administrative va certainement bouger avec l'éventualité de nouveaux périmètres pour les communes astreintes à des compétences regroupées. Les propos récents d'un président d'intercommunalité laissaient entendre la création d'un PLU communautaire.
En même temps, des sénateurs du Morbihan et de la Manche préparaient des textes modifiant la Loi littoral afin de l'adapter selon les régions et ce, pour tenir compte d'une pression immobilière persistante. Dans notre zone cette pression est accentuée par le développement industriel de Saint-Nazaire. Au dernier recensement la population de cette ville a diminué, les familles recherchant des résidences hors ville, voire en bord de mer.
Il nous faut rester très attentif à ces évolutions qui pourront influencer l'urbanisme de notre commune à coup de révisions du PLU, sinon d'un PLU communautaire. Comme il n'existe plus de superficie minimale pour les terrains à construire, il faut poursuivre notre démarche pour une architecture de qualité dans les constructions nouvelles et les réhabilitations.
Protéger les sites dévalorisés de la commune, comme le village de Fontaine Braz.
Poursuivre la recherche de salines à restaurer, restant ainsi fidèles à un de nos fondamentaux essentiels de soutien aux marais salants et aux paludiers, garants d'un environnement authentique et de qualité.
Nous rapprocher des associations qui poussent à la mise en place du Parc Naturel Marin de MOR BRAZ, afin d'obtenir des élus de Loire Atlantique qu'ils s'impliquent dans cette démarche. Le bilan du PNM de l'Iroise montre son efficacité pour gérer la qualité de l'eau de mer, face aux diverses pollutions dont beaucoup viennent des rivages et impactent les plages.
Ces quelques pistes explicitées peuvent permettre à nos adhérents de continuer à donner leur confiance, nous sachant « en veille » vu les incertitudes de l'avenir, alors que notre mission semble accomplie.
Renforcer la capacité d'action de l'association par des candidatures au conseil d'Administration.

Henri TRACOU

Lutte contre le Baccharis : participez aux 2 grandes journées des 17 juillet et 6 août 2014

L'action pour la lutte contre cette plante invasive est plus que jamais à notre programme. L'été dernier, nous avons procédé à un chantier à Kervarin. Cette année, nous souhaitons donner à cette opération un maximum de retentissement. Du fait de nos petits moyens humains, notre ambition n'est pas de faire significativement régresser la population des Baccharis sur Mesquer mais de faire connaître l'impact nuisible de la plante et de sensibiliser la population locale et estivante à son élimination. Il s'agit donc d'une opération de communication. Nous avons donc déplacé notre chantier en obtenant l'accord des propriétaires de la saline Creuse, située route de Bel-air, juste en face du camping Soir d'Été (voir carte). Notre ambition est de laisser le terrain net après nos deux journées d'action mais la surface est grande ! Nous allons donc engager une petite opération de communication pour attirer le maximum de « Coupeurs de Baccharis ». Nous comptons sur vous cher lecteur ! Parallèlement nous avons réussi à convaincre la société PUBERT de nous apporter son aide. Cette société française de Vendée (N° 1 mondial de la construction de motoculteurs) construit des débroussailleuses à conducteur marchant. Nous avons pu tester l'efficacité d'une de leur machine le 6 mai dernier. Après sa journée d'intervention, le terrain sera donc en principe dégagé d'épines noires et autres broussailles pour laisser libre accès aux pieds de Baccharis. À vos cisailles ! Les inscriptions se feront sur notre nouveau site internet et sur notre stand au marché de Quimiac.



Lors du test, la débroussailleuse a créé un passage dans un buisson d'épines noires de 1,50 m de haut



Activités de l'association

Du nouveau pour nos visites de saline : un chalet pour augmenter notre visibilité et le confort de l'équipe



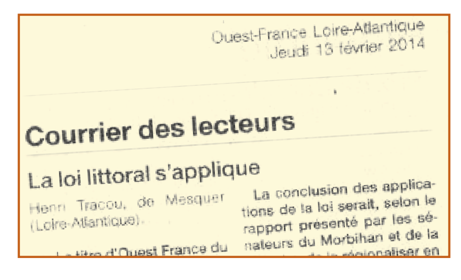
Cette année, l'équipe des visites de saline a pu se doter d'un chalet démontable. Il apportera de meilleures conditions de travail à l'équipe mais qui surtout rendra encore plus visibles nos visites. Nous en espérons une augmentation du nombre de visiteurs.
Comme chaque année, notre association va proposer aux estivants de faire connaissance avec un marais salant et de découvrir le métier de paludier, en organisant des visites d'une saline en exploitation.
Conformément aux objectifs de l'association, c'est une façon de mettre en valeur le capital touristique que représente les marais salants, de faire connaître au grand public le métier des paludiers, de soutenir leur activité et de rendre hommage à leur travail.
Ce sont des jeunes volontaires, en dernière année de scolarité ou jeune étudiant, qui, après avoir reçu une formation appropriée, assureront ces visites guidées, chaque jour de 16 H. à 19 h, du lundi 7 juillet jusqu'au dimanche 24 août.
Chacune de ces dernières années, près de 1 000 personnes, adultes et enfants, ont pu suivre ces visites et ont trouvé sur place la possibilité d'acheter quelques paquets de sel récolté par la paludière, soit du « sel gris » (ce que nous appelons plus familièrement du « gros sel »), soit la fine « Fleur de sel » ou encore du « Sel aux herbes ».
Afin d'améliorer l'accueil des visiteurs, l'association s'est dotée cette année d'un chalet en bois, mobile (il sera démonté en fin de saison) ; la visibilité du site sera renforcée, permettant d'attirer davantage de personnes, et l'association sera ainsi mieux représentée.
Nous espérons profiter de cette nouvelle installation pour organiser l'inauguration officielle de ce chalet le jour de l'ouverture des visites le 7 juillet prochain, en présence de Monsieur le Maire, de la paludière qui exploite cette saline, des représentants de l'Office de Tourisme, et des membres de notre association.
Nous souhaitons également que chaque adhérent ait à cœur de faire connaître ces visites autour d'eux, de faire venir les membres de leur famille et leurs amis, et de réserver à notre stand leurs achats de sel pour l'année ; en outre, si certains jeunes ont envie de participer activement à nos visites, il n'est pas trop tard pour nous contacter.

Étienne ROBINNE

Littoral & mer

La loi littoral s'applique

Le titre d'Ouest France du mercredi 29 janvier ainsi que l'entretien rapporté en page 5 avec Madame Hervieux sénatrice du Morbihan, accréditerait que la loi Littoral est mal appliquée.
Il serait plus conforme à la réalité d'écrire que cette loi est, parfois, difficile à appliquer., difficulté inhérente à la topographie et à la diversité du littoral. D'où des interprétations et la jurisprudence.
Il est possible d'observer que des requérants tentent de trouver des arguments propres à faire valoir leurs points de vue dictés souvent par des intérêts liés au prix élevé du foncier et il serait mal fondé de reprocher aux juges administratifs de régler les litiges. À ce propos, on peut observer aussi une constance de la jurisprudence sur les critères d'application de la loi, notamment sur la non-continuité d'urbanisation dans les espaces proches du rivage...
La loi prévoit des aménagements possibles accordés par le Préfet après avis de la commission départementale des sites et des services de l'État, possibilité utilisée par des communes littorales. Dans de tels cas, la qualité de l'aménagement prévu et son respect de l'environnement du site sont pris en compte. La loi n'impose donc pas de « sanctuariser » à tout prix, mais empêche une urbanisation désordonnée, destructrice. de l'intérêt des sites, voire de la sécurité des occupants (Xinthia en Vendée et Charente).
La conclusion des applications de la loi serait, selon le rapport présenté par les sénateurs du Morbihan et de la Manche, de la régionaliser en quelque sorte, c'est-à-dire de promulguer pratiquement autant de lois littoral que de régions, mais quelles régions ?
On ne voit pas la « clarification » qui résulterait de ce dispositif. Bien au contraire, il donnerait lieu à une multiplicité d'interprétations : en région Bretagne, par exemple, la charte serait différente de celle des Pays de la Loire ?
Or, il est plutôt dans l'air du temps de créer un choc de simplification !
Il serait opportun, au contraire de prendre en compte, avec le contenu de la loi, l'essentiel des jurisprudences pour établir, si ce n'est déjà fait, le meilleur


Ouest-France Loire-Atlantique
Jeudi 13 février 2014

Courrier des lecteurs

La loi littoral s'applique

Henri Tracou, de Mesquer (Loire-Atlantique).

La conclusion des applications de la loi serait, selon le rapport présenté par les sénateurs du Morbihan et de la

mode d'emploi de la loi. Consulté par des requérants de bonne foi, il pourrait éviter des recours aventureux.
En 2005 un amendement présenté au Sénat visait l'annulation de la bande des 100 mètres protégés le long des étiers, charge au Conseil d'État de publier le décret d'application.
Malgré les pressions, ce décret n'est jamais sorti, car l'amendement est inapplicable ;
En effet, comment définir l'embouchure d'un étier à partir de laquelle l'amendement serait appliqué ?
La loi littoral est appliquée et reste, en l'état, applicable. Plaider le contraire va dans le sens d'intérêts qui recherchent une abrogation déguisée afin d'ouvrir à la spéculation immobilière les espaces protégés par la loi.

Henri TRACOU

Portrait

Gazelles des sables, histoire d'une jeune entreprise

2004 : Patrick et Marie BESNIÉ acquièrent dans la zone de Kergoulinet à Mesquer les locaux d'une entreprise de conserves d'anchois. Ils ont un projet : réaliser un bateau petit (petit bateau petit souci !) très marin, pour un large public désireux d'un bateau sûr, économique, facile à transporter, à manœuvrer. Dans leur logement atelier, les parois se couvrent de croquis et schémas de la future gazelle des sables. Les ordinateurs voisinent avec les objets du quotidien pour ce jeune couple en attente du deuxième enfant. Elle, formée à l'ESCA d'Angers, et lui ingénieur spécialisé dans les matériaux composites conservent leurs emplois tout en fabriquant de leurs mains la première Gazelle des Sables.



Gazelle des îles : dans la lignée du succès des voiliers Gazelle des Sables avec un mètre en plus, 3 à 5 personnes.



De son mari elle apprend tout sur la fabrication et lui apprend d'elle la gestion d'entreprise.
La présentation, en 2005, de la première GAZELLE DES SABLES appelle les commandes, il faut se consacrer totalement à l'entreprise naissante. L'atelier de Mesquer devient aussi base nautique où l'on peut s'inscrire pour des navigations école sur Gazelle des Sables pour des sorties et même pour construire soi-même sa petite prame.
Cependant en 2011, le choix s'impose d'un site qui autorise le développement de l'innovation et de la production avec l'accueil de jeunes techniciens recrutés à la sortie d'école.
Les conditions recherchées n'ont pas été rencontrées à Mesquer et maintenant l'atelier de production est en Maine-et-Loire. Mesquer demeure la base des activités nautiques avec, cependant, le regret que les gazelles ne soient pas admises dans le port de Kercabellec qui revendique l'exclusivité des bateaux construits en bois.

Henri TRACOU

Marie Besnié apporte les précisions suivantes :

- L'atelier de production a autofinancé sa création et son développement, en revanche, la base nautique a bénéficié d'un accompagnement de la région des Pays de la Loire.
- Plus de 250 unités navigantes, toutes construites au chantier d'origine à Mesquer (200 Gazelles des Sables et 50 Lascar du Toul Ru et Gazelles des Îles)
- Une équipe à taille humaine : 2 salariés permanents en CDI + saisonniers
- Une expertise métier rare à forte technologie : double coque polyester moussée, injection sous vide.

Les grandes dates :

2004 : naissance du voilier La Gazelle des Sables

Sept. 2005 : création des Ateliers de La Gazelle des Sables à Mesquer, chantier naval professionnel fortement novateur.

2009 : lancement du Lascar du Toul'Ru, réplique des canots Mesquerais

2011 : intégration d'un 1er salarié, 1re démarche vers l'international

2013 : Les Ateliers de La Gazelle des Sables deviennent leader du marché de la plaisance familiale de moins de 4 mètres, prototypage de La Gazelle des Îles, nouveauté 2014

2014 : pour continuer à satisfaire son public en construisant les meilleurs bateaux à usage familial, Les Ateliers de La Gazelle des Sables déménagent le chantier de production à Chaudefonds-sur-Layon (49). La Base nautique reste accessible à Mesquer 7j/7 sur RDV pour toute formule de randonnées nautiques, visite de l'île Dumet et enseignement de la voile à bord des Gazelles des Sables, Gazelles des Îles et Lascar du Toul'Ru.



Des hirondelles de rivage à Mesquer

Chacun connaît l'hirondelle de fenêtre qui vient s'installer sous nos débords de toit, provoquant le ravissement de certains, heureux d'observer pendant plusieurs semaines de va-et-vient de parents, bichonnant leur nid, pondant et couvant les œufs, nourrissant les petits ; d'autres seront contrariés en raison des fientes qui viennent parfois souiller les murs ou les terrasses.



Rien de tel avec l'hirondelle de rivage. Elle ne fréquente pas les habitations humaines, mais utilise opportunément les rivages des fleuves, les falaises de carrières, ou chez nous le rivage marin, pour peu qu'il y ait des sédiments meubles qui peuvent être creusés. En effet, cette hirondelle, plus petite que la précédente, arborant un collier sombre sous la gorge, creuse son nid dans le sable des falaises qui en recèle. C'est le cas à Mesquer.

Au niveau de la bôle de Merquel, là où il n'y a pas encore d'enrochements et où la mer à suffisamment rogné la dune, une petite falaise de 1,5 m de haut se dessine, occupée depuis quelques années par ces oiseaux entre la mi-avril et la mi-juillet. L'espèce est très grégaire, aussi quand elle a jeté son dévolu sur un site, la falaise sableuse est criblée de trous dans lesquels les couples s'installent pour pondre, couver les œufs et nourrir les jeunes hirondeaux. Les jeunes s'envolent entre la mi-juin et la mi-juillet.

Depuis quatre ans que l'association Bretagne Vivante assure le suivi de ces populations, elle a observé des variations importantes de la fréquentation du site de Merquel en fonction des années. Le nombre de cavités occupées en 2010 était de 34, 184 en 2011, nul en 2012 et 37 en 2013. Les raisons de ces fluctuations ne sont pas simples à cerner. Toutefois deux données doivent être prises en compte.

La première est le dérangement, car le site est très fréquenté par les hommes, non seulement les promeneurs, les pêcheurs à pied, les baigneurs, mais aussi lors de manifestations organisées comme le triathlon, le feu de la Saint-Jean. La seconde est l'érosion de la falaise par la mer. Ce facteur n'est pas défavorable aux hirondelles, bien au contraire. En effet si le front de falaise n'est pas rajeuni au moins une fois tous les trois ans, le site est abandonné.

L'avenir du site de la Bôle de Merquel concernant l'accueil des hirondelles de rivage est principalement dépendant de l'érosion à double titre, car :

- elle agit favorablement par le jeu du rajeunissement des escarpements de la falaise ;
- elle menace les constructions humaines (sentiers, habitations), ce qui provoque une mise en défends sous la forme d'enrochements qui annihilent toute possibilité de nidification.

L'avenir des hirondelles à Merquel dépendra de la capacité à gérer cette contradiction.

Un autre site a été suivi cette année, à savoir les colonies situées au niveau de la plage du Cabonnais. Cette année, sur ce site, 51 nids ont été occupés.

Toutes les côtes de Mesquer n'ont pas été explorées. Il serait important que d'autres sites potentiels existent afin de compenser un éventuel abandon définitif du site de Merquel.

Jean-Pierre GOURET

Brèves

La loi n'est plus la loi

L'obligation pour 2015 de mise aux normes des établissements recevant du public, un des motifs invoqué pour la mise en vente la colonie de Merquel, vient d'être repoussée à 2017... Sinon plus ! D'où l'urgence douteuse de mettre fin à l'exploitation de cette maison désormais à l'abandon. Que penser du législateur prompt à publier un texte inapplicable ?

Le Petit Caboulot n'est pas remis de la chute d'un arbre qui a détruit la cuisine le 28 février, comme indiqué sur le site. Il fonctionne cependant avec une offre plus simple. Il est toujours possible d'y prendre un pot et un programme festif est prévu pour l'été. Tony est bien décidé à repartir encore mieux qu'avant lorsque le sinistre aura été réglé. L'occasion est donnée de surveiller ses arbres proches des voisins.



Commémoration

Le centenaire du débarquement des Américains à Saint-Nazaire sera célébré le 26 juin 2017. Le 26 juin 1917 abordaient à Saint-Nazaire 14 500 soldats, avant garde des 250 000 qui passèrent par ce port, base N° 1 des armées des États-Unis venus prêter main-forte aux alliés. Ils furent au total plus de deux millions débarqués dans différents ports. 170 000 périrent sur le front. L'entrée en guerre des États-Unis fut déclenchée par le torpillage en mer d'Irlande du paquebot Lusitania. 200 passagers Américains périrent.

H.T

Dans le bourg de Quimiac, des maisons de paludiers, marins et négociants ont près de 200 ans. Découvrez-les !

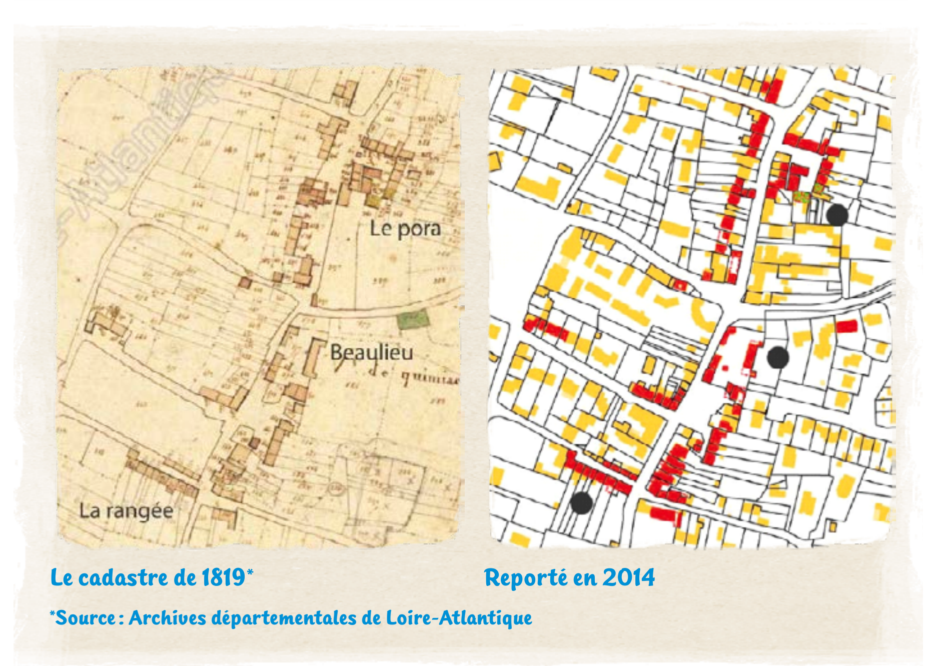
Quelles sont les maisons les plus anciennes du patrimoine de Mesquer ? Le cadastre de 1819 permet d'en retrouver la trace. Par exemple le village de Quimiac de l'époque est encore présent aujourd'hui. On en décèle bien la présence dans les habitations figurant au cadastre actuel. Certaines maisons n'ont pas changé, d'autres ont été transformées, certaines ont été détruites et de très nombreuses ont été construites depuis 200 ans ! Mais on remarquera des ensembles de maisons particulièrement bien conservés comme la place du Pora et la rue de la Rangée. C'était le plus souvent des logements de paludiers ou de marins. On peut aussi admirer une très belle maison de notable marchand de sel : l'ancienne seigneurie de Beaulieu.
Comme on le voit, l'architecture populaire et l'architecture bourgeoise de Quimiac, si elles différaient par leur taille et sans doute par leur confort, partageaient néanmoins une même qualité : la simplicité.
Lors de vos promenades vous pourrez suivre la piste de ce précieux patrimoine ancien, le long de la rue Centrale. Un certain nombre de maisons ont été construites au cours du XIXe siècle sur un modèle très proche de celles du Pora et de la Rangée. Vous pourrez vous amuser à les retrouver et à déceler les transformations qu'elles ont connues ces dernières décennies (vélux par exemple). Vous pourrez alors imaginer le village de Quimiac il y a 200 ans, lorsqu'y vivaient paludiers, marins et quelques artisans ou commerçants, que les potagers étaient au cœur du village et qu'on y croisait vaches et biquettes.

Thérèse EVETTE


Beaulieu


Le Pora


La Rangée



Le cadastre de 1819* — Reporté en 2014

*Source : Archives départementales de Loire-Atlantique

Jean François Goullin, patron humaniste, homme de convictions, 1936-2013

Il est de ceux que l'on aime avoir rencontrés et s'être lié d'amitié.
Études secondaires et supérieures à Nantes et Versailles, ingénieur des Mines, il fut officier instructeur à l'École du Génie, chef de section à Arzew en Algérie pendant son service militaire.
Durant son parcours professionnel de 36 ans dans le groupe Thomson il démontra ses capacités aussi bien dans la gestion financière et industrielle que dans la production et les ressources humaines. Il fit ses preuves dans la recherche fondamentale (chef de laboratoire à Corbeville), dans la production d'équipements et de systèmes, allant jusqu'à la direction Générale de plusieurs sites, Brest 2 000 personnes, Sartrouville 1 600, et aussi de filiales spécialisées en composants électroniques, en systèmes et services, applications civiles et militaires. Il fut mandaté pendant cinq ans à la direction d'une filiale hollandaise de 3 000 personnes. Avant sa retraite en 1997, il assura pendant deux ans la direction des ressources humaines au siège. Son autorité naturelle, son sens de l'écoute, son honnêteté intellectuelle permirent de mener à bien des négociations difficiles.
Père de quatre enfants, porté par de fortes convictions, il restait très proche des siens et de ses engagements citoyens, politiques et associatifs. Dans la ville d'Élancourt, il milita dans un groupe œcuménique alors que dans le Morbihan il présidait une association pour la prise en charge de personnes en grande difficulté.
Ses vacances se sont souvent passées à La Roche-Bernard où ses parents avaient une résidence.
De là, ils se rendaient en famille à la plage de Sorlock. Enfant et adolescent, il fit des séjours à Merquel chez sa tante Mademoiselle O'Neill alors directrice de la colonie.
Son attachement à notre région s'est concrétisé, voici neuf ans par la construction de la maison de la rue de Bel Air. Très attentif à notre commune et à l'Association, il y fut de très bon conseil, ne s'imposant pas, mais toujours prêt à mettre à disposition sa riche expérience.
Nous avons été nombreux à l'accompagner au cimetière de Bourgneuf-en-Retz où, désormais il repose, après la célébration de ses obsèques en l'église d'Élancourt le 25 octobre dernier.
Les Amis des Sites expriment toute leur sympathie aux proches de Jean François Goullin dont ils n'oublient pas l'attachante personnalité.



Dates à ne pas oublier !

7 juillet : début des visites de saline

7 juillet : inauguration du chalet à 18 h 00

17 juillet : Opération coupe de Baccharis - 9 h 30 à 17 h sur la saline Creuse face au camping Soir d'Été

1er août : assemblée générale à 16 h 30 suivie d'une conférence sur les conséquences du réchauffement climatique sur notre commune. Pot à l'issue de l'après-midi

6 août : opération Baccharis - 9 h 30 à 17 h sur la saline Creuse face au camping Soir d'Été

9 août : Vente de livres à partir de 9 h à La Vigne

Louis Coquard

Décédé le 25 novembre 2013 il était le plus ancien paludier de Mesquer, ayant toujours maintenu ses œillets en exploitation à l'époque où la saliculture semblait abandonnée.

Né en 1934 au village du LANY d'où son père était paludier dans la saline aux Ducs, Louis Coquard fut maçon jusqu'en 1950, maçon dans la journée et le soir paludier. En 1950 il se consacre plus complètement au sel. À proximité s'était installé le camp de vacances au château de Tréambert acquis par le comité d'entreprise de l'EDF. Il y fut occupé durant plusieurs années par les tâches d'entretien, qui lui laissaient le temps nécessaire à une parfaite tenue de sa saline. Cette saline, en accord avec Jacqueline de Mareuil était visitée par l'Association des Amis des sites désireuse de faire connaître et de promouvoir la profession des paludiers et les qualités du sel récolté sous les yeux des visiteurs. Ainsi, la saline de Louis Coquard était parfaitement tenue, de même que ses abords. La personnalité du paludier était d'autant plus connue que sa récolte était totalement vendue sur le seuil de sa maison place du marché à Quimiac. Aidé par sa famille le sel proposé était conditionné sur le marais en poches de 1 ou 5 kg. Qui n'a pas acheté son sel à Madame Coquard pendant que son mari, travailleur infatigable, était sur le marais ? Louis Coquard a cédé ses œillets à sa fille Jocelyne et son mari Alain Hervoche qui poursuivent la tradition d'un marais de 44 œillets parfaitement exploité.



La jetée de Merquel et son feu…

1867-1920 : après 53 ans d'attente la lumière fut…

Le mouillage de Merquel, a été pendant des siècles le véritable port (d'échouage) de Mesquer.

C'est là, que les chasse-marée, lougres, goélettes, etc., mouillaient en attendant d'aller charger du sel ou décharger à l'étier de la barre, à Kercabellec…



La pointe de Merquel et la pointe de Pen Bé présentent de nombreux écueils dont le « fameux » rocher Préhel situé au milieu du passage qu'il fallait éviter avant de trouver abri dans la rade. Aussi, dès 1802, le conseil de Mesquer conscient des difficultés de navigation aux abords du Traict annonçait la mise en place de « deux balises à demeure qui auront pour fondement deux canons, l'une sur le rocher le plus au large de la pointe de Merquel et l'autre sur le rocher le plus au large de la pointe du rocher de Préel ».

Des dizaines de bateaux jetés à la côte

L'ouragan qui sévit à Mesquer les 27 et 28 mars 1836 et jeta « à la côte presque tous les navires » conduisit les élus locaux à se « battre » pendant plusieurs décennies pour la construction de la jetée de Merquel puis pour son achèvement. Les arguments ne manquaient pas. En 1855, une liste nominative de 26 bateaux coulés sur rade ou jetés à la côte entre 1817 et 1855 est dressée.
La construction de la jetée de Merquel fit partie des grands travaux de l'empire. Le Préfet de la Loire-Inférieure annonça le décret impérial du 4 juillet 1866, prescrivant la construction d'un brise-lames à la pointe de Merquel.
Commencée en 1867, la jetée « était à la fin de 1869 entièrement terminé sur 107 mètres ». Seulement voilà, le compte n'y était pas car le projet initial faisait état de 127 mètres.
Alors de 1869 à environ 1885, les conseils municipaux virent régulièrement inscrits à leur ordre du jour la question de l'achèvement des travaux.
En 1889, il est écrit dans la Bretagne maritime « la jetée de la pointe de Merquel a reçu, récemment (non daté), un fanal à feu fixe rouge qui a été placé à son extrémité », malheureusement, il nous a été impossible de vérifier cette annonce. En revanche, les premières cartes postales indiquent clairement qu'au début du XXe siècle, il n'y pas ou plus de feu sur la jetée.
Si la construction de la jetée et son achèvement ne furent pas un long « fleuve tranquille », L'édification du feu à son extrémité connut aussi bien des rebondissements car les réglementations évoluant, Il ne put être installé sur le musoir de la jetée…
C'est donc sur la falaise, à l'extrémité de la pointe de Merquel, qu'un feu fut installé au sommet de montants en fer fixé sur une petite cabane métallique…
Le 15 janvier 1920, il fut mis en service pour la première fois par l'allumeur du feu qui escalada chaque jour, matin et soir, cette inconfortable échelle métallique pour hisser et redescendre le « fameux fanal »…
En 1936, l'installation de l'électricité sur une tourelle métallique placée à l'extrémité de la jetée mit fin à la corvée d'allumage.
En 1955, l'abbé Mercier annonçait aux Mesquérais que « Les services de la marine s'affairent actuellement sur la jetée de Merquel. On travaille à élever une tourelle de maçonnerie, analogue à celle du port de Piriac, destinée à abriter le feu qui indique l'entrée de la baie ».
La tempête des 13 au 14 octobre 1967 eut raison de cette tourelle. Reconstruite peu après, le phare a résisté jusqu'à maintenant aux assauts du vent et des vagues…

D'après un article de Jocelyne LE BORGNE, publié dans la revue « HISTOIRE et PATRIMOINE » N° 80

le Béarn met notre sel à l'honneur

Jumelée à Batz-sur-mer, Salies-de-Béarn honore le sel de la Presqu'île Guérandaise.

Réalisés par les employés municipaux ce rond-point baptisé « Batz-sur-mer » représente une saline sur laquelle le paludier ramasse son gros sel ; à ses côtés la porteuse achemine le sel à l'ancienne. Sachez que Salies-de-Béarn est la cité du sel et une station thermale. Son sel est présent dans plusieurs sources ; il est dosé à 300 grammes par litre donc 10 fois plus salé que le nôtre.
Cette production de sel est destinée à une commercialisation régionale avec les salaisons du Bassin de l'Adour et son célèbre jambon de Bayonne.



Les Amis des Sites présents cet été sur le marché de Quimiac

Populariser la protection des sites de Mesquer est un des objectifs prioritaires de notre association. Nous avons donc pris la décision d'être présents cet été, avec un stand, sur le marché de Quimiac, les mardis et vendredis matins de la mi-juillet à la mi-août. Ce sera pour notre association la meilleure façon de nous faire connaître, d'échanger avec les estivants, et nous l'espérons de convaincre de nous rejoindre. Le stand sera tenu par notre stagiaire accompagnée d'un membre de l'association. Nous aurons sur notre stand de la documentation éditée par l'association, des affichettes.